



Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes  
T : 05 62 34 38 24 Courriel : [fsu65@fsu.fr](mailto:fsu65@fsu.fr)

Tarbes, le 16/10/2017

## **Conseil Départemental de l'Éducation Nationale**

### **Déclaration liminaire de la FSU65**

Madame la Préfète, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Ce CDEN se tient dans un contexte de rentrée très particulier et pour le moins difficile.

S'abritant derrière ses victoires électorales, oubliant qu'elles ont été acquises pour la présidentielle contre la candidate d'extrême-droite et, pour les législatives, au prix d'une abstention et de votes blancs record, le président Macron et son gouvernement poursuivent et amplifient les politiques régressives de ces 30 dernières années en reprenant les mêmes recettes qui n'ont pourtant rien résolu sauf à rendre les riches plus riches et à créer toujours plus de précarité et d'austérité. Les attaques visent les salariés, les retraités et la Fonction:Publique: loi travail « xxi », suppression des contrats aidés, retour de la journée de carence, nouveau gel du point d'indice, hausse de la CSG , la liste n'est pas exhaustive.

Le recours aux ordonnances pour imposer un projet caractérisé par la casse du Code du Travail constitue en ce sens une déclaration de guerre au monde du travail .

La FSU, avec ses partenaires syndicaux mettra tout en œuvre pour promouvoir de nouveaux droits et s'opposer aux régressions sociales. A commencer par notre opposition à la suppression des contrats aidés menée par le gouvernement , qui va dégrader la situation des établissements et des écoles et mettre à mal le Service Public d'Education.

Les attaques contre la Fonction Publique sont lourdes de conséquences pour les personnels et les usagers . C'est pourquoi, la FSU se félicite de la réussite de la grève unitaire qui a conduit l'ensemble des organisations syndicales de la fonction Publique à descendre dans la rue le 10 octobre . Désormais les fonctionnaires attendent des réponses du gouvernement.

Le projet de budget de 2018 est guidé par l'objectif de la baisse du déficit public en dessous du seuil des 3%. Pour cela, le gouvernement prévoit une baisse de 15 milliards des dépenses publiques ainsi qu'une baisse des prélèvements au bénéfice des plus riches et des entreprises.



Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes  
T : 05 62 34 38 24 Courriel : [fsu65@fsu.fr](mailto:fsu65@fsu.fr)

Auditionnée par la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur le budget de la Fonction publique pour 2018, la FSU a alerté sur les conséquences désastreuses d'un tel budget qui impactera négativement de fait celui de la sécurité sociale (5 milliards), des collectivités territoriales (3 milliards) et de l'État (7 milliards). Cet affaiblissement des politiques publiques redistributives, avec notamment la mise à mal des services publics, se traduira par un accroissement des inégalités.

Cette baisse des dépenses publiques se traduit déjà par des mesures telles que le gel de la valeur du point d'indice pour les plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique, le rétablissement de la journée de carence auxquels s'ajoute l'annonce de la suppression de 120 000 emplois publics sur 5 ans dont 70 000 dans le versant territorial.

Contrairement à l'engagement d'Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : «J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant», au-delà de la contestable décision de transférer les cotisations sociales sur l'impôt via l'augmentation de la Csg, à ce jour, le scénario du gouvernement se traduit par une compensation partielle qui se traduira donc, compte tenu de l'inflation, d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Alors que l'on voit revenir les vieilles recettes économiques et fiscales qui ont fait la preuve de leur inefficacité, où sont les idées neuves et le modernisme promis par ce gouvernement ? Qui peut croire qu'il suffira de bloquer l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de les pénaliser en cas d'absence pour maladie, de supprimer des emplois publics et des services, de geler les pensions des retraités de réduire les budgets de la santé... pour permettre le redressement du pays ? Par la création d'un impôt sur la fortune immobilière (IFI) remplaçant le dispositif actuel d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) au 1er janvier 2018 le gouvernement assume ostensiblement son action politique en faveur des plus riches. Cette décision est incompréhensible et inadmissible alors que la relance peine et que la crise économique a de si lourdes conséquences sociales en particulier pour les plus en difficulté.



Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes  
T : 05 62 34 38 24 Courriel : [fsu65@fsu.fr](mailto:fsu65@fsu.fr)

Pour permettre une croissance durable, le développement d'emplois de qualité dans le privé comme dans le public, répondre aux évolutions de notre société, aux profondes mutations du monde du travail, une autre réforme fiscale plus juste et plus solidaire est incontournable. Il en va de l'avenir des services publics, du rôle et des missions qu'ils ont à jouer pour l'intérêt général et pour une meilleure cohésion sociale. Et les agents qui les font vivre doivent être reconnus et revalorisés.

Enfin, la FSU dénonce les conditions de vie faites aux mineurs non accompagnés et s'inquiète des garanties de leurs droits particulièrement en ce qui concerne celui de l'éducation et des poursuites d'études. Elle rappelle qu'aujourd'hui un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. En France, en vertu du principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelé dans le Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. Or pour de plus en plus de jeunes mineurs les obstacles institutionnels à la scolarisation se multiplient. La FSU avec notamment le Réseau Education sans Frontières demande que l'institution prenne toute sa place dans la défense du droit à la scolarisation de ces jeunes mineurs isolés, condition primordiale à la réussite de leur intégration.